

de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 22

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 25 septembre 2025

**L'an deux mil vingt-cinq
et le vingt-cinq septembre à dix-huit heures**

Date de convocation
Le 19 septembre 2025

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage
Le 19 septembre 2025

M. Julien MERLE, Président

Présents : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE BOUTINOT, M. ROLAND ROTICCI, MME BRIGITTE MACHARD, M. VINCENT FAURE, MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, MME ISABELLE DALLISPAL-GONDRAN, MME CORINNE BIGOT, MME CHRISTINE LANTHELME, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE GOURLOT.

Ayant donné pouvoir à un conseiller : M. HERVE AURIACH MME LILIANE DIAZ, M. LOUIS DRIEY A M. Julien MERLE Corinne BIGOT, MME FRANÇOISE CARRERE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME PATRICIA RICHAUD A MME BRIGITTE MARLOT A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL A MME CHRISTINE WINKELMANN, M. PATRICK PIC JEAN-PIERRE TRUCHOT A M. Marc GABRIEL.

Absents : M. MICHEL VIDAL, M. FABRICE LEAUNE

Secrétaire de séance : M. Georges BOUTINOT

Délibération
n°2025-098
Rapport d'activité 2024
du Syndicat mixte du
Bassin de vie d'Avignon
/ APPROBATION

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-39 ;

Considérant que le rapport d'activité 2024 du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon est destiné à l'information des élus et du public et qu'il retrace l'ensemble des actions et décisions prises au cours de l'année par le Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT),

Considérant que le rapport d'activité 2024 du SMBVA porte principalement sur la procédure en cours de révision du SCoT,

Le Conseil communautaire est appelé à approuver le rapport d'activité 2024 du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon, joint en annexe.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil délibère,

Approuve le rapport d'activité 2024 du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon, joint en annexe,

Précise qu'après son adoption, ce rapport sera consultable au siège de la

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02.10.25



ID : 084-248400160-20250925-DEL_2025098-DE

**Délibération
n°2025-098
Rapport d'activité 2024
du Syndicat mixte du
Bassin de vie d'Avignon
/ APPROBATION**

Communauté de communes et sur les sites internet de la Communauté de communes et du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Georges BOUTINOT

Le Président,

Julien MERLE

